



Présents : Michel LACOUÉ-NEGRE (Président), Jean-Marie GRUEL, Jean-Claude BASIRICO, Cyril JOURDA, Christian RODELLAR, Katia LANGUET, Christophe DALOT, Laurent ARTOLA, Pierre BELLEHIGUE, Yohan CAMPOS, Philippe HUSSON, Simone MIRANDE, Jérémy MONGIE, Marylis PARTIÉ, Robert PÉRÉ-ESCAMPS.

Excusés : Philippe GAUTIER, Yonn HIRIGOYEN, Mathieu KHOLER, Manuel RODRIGUEZ.

Absent : Adrien REMACLE.

Assistent : Régine BERGEREAU (directrice administrative), Philippe PARTIE (président des compétitions adultes) - Thibault SOCCARROS (chargé de développement).

1. Ouverture de séance

Le Président remercie les dirigeants du club BBL pour le prêt de leur foyer stade de Baigts de Béarn afin de tenir cette réunion du Comité de Direction et les invite à assister à la séance.

2. Homologation Procès-Verbaux (consultables sur le site)

➤ Comité de Direction du 23 mars 2026

Le Comité de Direction, à l'unanimité, homologue le procès-verbal.

➤ Bureau CD dématérialisé du 20 mai 2026

Le Comité de Direction, à l'unanimité, homologue le procès-verbal.

3. Informations du Président du District

➤ FFF :

▪ Retour sur les réunions fédérales

Le Président fait un compte-rendu de l'assemblée fédérale qui s'est tenue le samedi 6 juin à Ajaccio avec la modification des statuts et règlements et la prise de parole de la DTN avec Patrick PION pour le programme de développement du football chez les 5 ans.

▪ Finale Coupe de France et journée des bénévoles

Jean-Marie GRUEL, responsable de la délégation du District 64 (9 bénévoles) dresse un bilan positif en félicitant la Fédération et la Ligue pour l'organisation. A titre personnel, le fait d'avoir assisté à



une magnifique Coupe Gambardella en lever de rideau de la finale de la Coupe de France où l'ambiance au Stade de France l'a selon ses termes « *réconcilié avec le football* ».

Seul bémol qui a mis en difficulté l'instance départementale pour le choix des bénévoles : la finale un vendredi soir, certains des bénévoles n'ayant pu se libérer professionnellement ; il a été difficile de clore la liste dans les délais.

■ Congrès ANPDF septembre 2026

Le Président rappelle l'organisation du congrès de l'ANPDF en septembre au Palais Beaumont à Pau. La mise en place du congrès est pratiquement terminée ; les premières inscriptions des congressistes sont enregistrées.

A l'occasion des finales Pitch U13 à Capbreton, le Président a entrepris des démarches pour l'organisation d'une rencontre internationale Futsal en février 2027.

➤ LFNA

- Le Président de la LFNA, François GRENET, a donné rendez-vous aux clubs du département le mercredi 17 juin. La réunion aura lieu à la salle municipale de Castétis. La gestion de la communication incombe à la Ligue, le District est chargé de la préparation et de la réception.
- Déplacement à l'assemblée générale de la LFNA le samedi 27 juin 2026 à Bergerac (24).

Sur proposition du Président, le Comité de Direction décide de proposer à ses clubs un déplacement commun au départ d'Orthez. La réservation du bus est à la charge du District, aucun frais ne sera prélevé sur les comptes des clubs.

Un sondage va être envoyé aux clubs pour connaître le nombre de personnes intéressées par ce déplacement commun.

➤ District

■ Bilan des finales Coupes, Championnats Loisir et JND

Le bilan général et définitif sera établi dans les prochains jours, nous avons eu cette saison des impératifs sur des modifications de dernière heure.

L'association de la journée nationale des débutants et les finales du Foot Loir ne sera pas reconduite.

■ Fusions / création et reprise activité

Fusion des clubs de BIELLE FC et de USM ARUDY pour fonder l'US OSSAU Football

Fusion des clubs ASL POEY DE LESCAR, ETOILE BEARNAISE et AYGELONGUE pour fonder MIEY DE BEARN

Reprise activité Seniors à 11 au club de SAINTE SUZANNE

Risque de mise en sommeil du club CONCHEZ DIUSSE.



- Assemblée générale du 3 juillet au Boucau – Maison des Associations – 5 rue Pierre Lacouture

Emargement des clubs de 18h30 à 19h30 -Assemblée générale à 20h00

Ordre du jour

- Ouverture de séance – mots de bienvenue
- Parole aux invités

AG extraordinaire

- Election d'un membre secteur Basque Sabrina HAMEL (trésorière du club ARDANAVY) - vote

AG ordinaire

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et financière du 12 septembre 2025 à Lescar - vote
- Rapport moral du Secrétaire Général soumis au vote
- Présentation des modifications règlementaires non soumises au vote
- Remise des récompenses Challenge Fair-Play et des récompenses individuelles de la Ligue Nouvelle Aquitaine
- Allocution du Président

La convocation et l'ordre du jour ainsi que le dernier procès-verbal soumis au vote seront adressés aux clubs par mail le 18 juin. La convocation officielle comportant le pouvoir sera également envoyée le même jour au Président de chaque club à son adresse enregistrée sur Footclubs.

- Assemblée générale financière du 23 octobre

Organisation confiée au club FC BAAL.

4. Informations Secrétaire Général

➤ Commission des Statuts et Règlements

La Commission des Statuts et Règlements s'est réunie deux fois afin d'étudier les vœux des clubs et des commissions, soit 22 vœux dont 13 ont été jugés recevables par ladite commission (12 ont reçu un avis favorable à la majorité ; le 13^{ème} étant laissé à l'appréciation du Comité de Direction, la commission ayant obtenu une égalité parfaite lors du vote.

Vœu 1 : Catégorie U11 Excellence souhait d'inscription sur la base du volontariat.

Sur proposition de la commission Statuts et Règlements, le **Comité de Direction** homologue à l'unanimité le texte ci-dessous :

Article 14 du Règlement Foot Animation – modification

Constitution du niveau Excellence de la 2^{ème} phase : **inscription des équipes sur la base du volontariat**. Si le nombre d'équipes inscrites est inférieure à 10, La commission complètera le

niveau Excellence phase 2 avec les meilleures équipes du département, en fonction de leur résultat en phase 1 dans le Niveau 1 pour créer un Niveau Excellence sous forme de poule unique.

Vœu 2 : Article 4 du Règlement des Compétitions Jeunes– souhait d'étendre la modification d'horaire 1h30 avant ou après l'horaire officiel sans accord du club adverse.

Rappel de l'article actuel

« Dispositions particulières U19 et U17 :

Une dispense de demande d'accord du club adverse est octroyée au club recevant pour déplacer la rencontre d'une ½ heure avant ou après l'horaire officiel (15h30) y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA.

Dispositions particulières U15 :

Une dispense de demande d'accord du club adverse est octroyée au club recevant pour déplacer la rencontre d'une ½ heure avant ou après l'horaire officiel (10h) y compris pour la dernière journée suivant l'article 20-4 des RG-DPA. »

La commission des Statuts et Règlements propose au Comité de Direction d'avancer d'une heure ou de retarder de 30 minutes sans l'accord de l'adversaire.

Après échanges, le Comité de Direction, à l'unanimité, accepte la proposition de ladite commission uniquement pour les catégories U19 et U17, pas de changement pour les U15.

Vœu 3 : Article 43 des règlements généraux du District – protection des clubs formateurs.

Sur proposition de la commission des statuts et règlements, le comité de direction valide la modification de l'article 43 dont le texte reprendra l'article 39 des règlements de la Ligue (2 joueurs au lieu de 3).

Vœu 4 : Modification des calendriers article 20.1 alinéa 2 des règlements généraux du District

« Toutes demandes reçues par mail moins de 5 jours avant la rencontre seront refusées sauf cas force majeure. De plus, elles doivent être adressées à la commission compétente, compétitions adultes (séniors, foot loisir), jeunes (U13 à U19) ou féminines avec un minimum de formalisme pour être acceptées. Les demandes doivent comporter l'accord du club adverse, la date initiale, la catégorie, le niveau et la poule concernés, le numéro de match (facultatif) et la nouvelle date et heure ainsi que le stade s'il est différent de celui prévu sur le calendrier. »

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 5 : Article 20.4 des règlements généraux du District ajout d'un paragraphe

« Toutefois, avec accord des deux clubs, 15 jours avant la dernière journée, et si la commission compétente donne son accord estimant que l'issue de cette rencontre n'aura aucune incidence sur une éventuelle accession ou rétrogradation, cette dernière pourra être avancée à un autre jour ou un autre horaire, à l'exception des championnats soumis au Challenge du Fair-Play ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 6 : Articles 9 et 12 du Règlement des Compétitions Jeunes – poules Elite U13 : une seule équipe par club peut participer.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 7 : Article 11 du Règlement des Compétitions Jeunes –

Au paragraphe *« pas de secteur défini »*, ajouter entre parenthèses *« se référer aux articles 17 et 18.1 des règlements généraux »*.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 8 : Article 9 du Règlement des Compétitions Adultes (Foot à 7) –

Ajouter *« en phase finale de championnat de Foot Loisir, si le terrain est déjà occupé par une rencontre U15, le coup d'envoi à 9 heures peut être proposé sans accord du club adverse »*.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 9 : championnat Départemental 2 – il existe 2 poules, souhait de mixer ces 2 poules (qu'il y ait des équipes Basques et Béarnaises dans les deux poules)

Le Comité de Direction décide d'effectuer **un sondage auprès des 24 clubs** dont une équipe est concernée. La décision sera communiquée, pour information, à l'assemblée générale et le Comité de Direction en tiendra compte pour l'homologation des poules 2026/2027.

Vœu 10 : Règlement Intérieur CDA – ajout d'un nouveau texte

« Les arbitres stagiaires âgés de 13 et 14 ans ne pourront plus être désignés en qualité d'arbitre sur les rencontres des catégories U17 et U19.

Ces arbitres pourront toutefois être désignés :

- *En qualité d'arbitre central sur les rencontres des catégories U13, U15 F Ligue ou District ainsi que sur les deux derniers niveaux départementaux de la catégorie U15*
- *En qualité d'arbitre assistant sur les rencontres des catégories U14 et U15 Ligue ainsi que sur le plus haut niveau départemental de la catégorie U15.*

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par la CDPA après observation sur le terrain par un membre de la commission. »

Le Comité de Direction, à l'unanimité, homologue le texte tel que rédigé ci-dessus, après avoir retiré la catégorie U18F, jugée trop élevée pour de très jeunes arbitres.

Vœu 11 : Règlement Tarifaire – modifications souhaitées par la Commission de Discipline

Nouveau « déplacement des officiels devant les commissions » application d'un **forfait de 15 euros** pour tout déplacement inférieur à 35 kilomètres aller / retour.

Actuellement, les officiels ne sont pas dédommagés du déplacement s'ils résident à Pau ou dans les environs même si l'absence d'un club entraîne une nouvelle convocation.

Frais de constitution d'un dossier : 15 euros (au lieu de 10)

Frais de constitution d'un dossier d'instruction : **40 euros** (au lieu de 30)

Frais de 2^{ème} convocation en commission : **90 euros** (au lieu de 60). Cette dernière augmentation se justifie par le nombre conséquent de report d'auditions cette saison.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 12 : Règlement Tarifaire – modification souhaitée par les Commissions des Compétitions

Considération d'un forfait lors d'une première phase

Dans les catégories (jeunes, loisirs, féminines) où la compétition prévoit une première phase (de septembre à janvier) visant à établir le niveau d'évolution pour la suite de la saison en fonction du classement, un forfait lors des 3 dernières journées de cette première phase devrait être considéré comme un forfait lors des 3 dernières journées de cette première phase devrait être considéré comme un forfait posé lors des 3 dernières journées d'une saison « régulière » et pénalisé par la même amende prévue à l'article 4 du règlement tarifaire (370 euros).

Ainsi, plus lourdement sanctionnés, les clubs seraient davantage incités à ne pas fausser artificiellement le classement final de cette phase et à respecter l'esprit de la compétition.

Proposition de changer le libellé en « forfait **3 dernières journées de phase ou de championnat** : **370 euros**.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Vœu 13 : Article 19 – Règlement Coupes des Pyrénées

Souhait que, comme pour les autres coupes (coupe de France, coupe Nouvelle-Aquitaine), les **clubs entrent progressivement en fonction de leur niveau de championnat**. En effet, le système actuel multiplie les matches et donc ne favorise pas les clubs du 64 opérant en championnat Ligue par rapport aux clubs adversaires des autres départements.

De même le système actuel multipliant les rencontres ne favorise pas la préservation des installations trop sollicitées.

Parmi les 4 propositions de la Commission des Statuts et Règlements, le Comité de Direction procédera à un vote entre :

- Le système actuel avec entrée en lice de toutes les équipes dès le premier tour
- Le vœu du club avec entrée progressive en fonction du niveau en championnat

Le Comité de Direction, à la majorité, opte pour le statu quo (10 voix) – vœu du club (4 voix) – abstention (1 voix)



➤ Modifications Règlements District 2026/2027

En fonction des décisions ci-dessus, en tenant compte des mises en conformité fédérales et régionales, tous les règlements 2026/2027 seront soumis à l'approbation de la prochaine séance du Comité de Direction avant diffusion.

➤ Décisions Statut de l'Arbitrage

La commission départementale du Statut de l'Arbitrage s'est réunie le lundi 8 juin, même jour que son homologue régionale, afin de présenter au Comité de Direction ses décisions.

D1 – aucun club en infraction

D2 – FC BAIONA : 2^{ème} année d'infraction – amende 120€

D3 – HAUT BERN : 2^{ème} année d'infraction – amende 120€

D3 – Ent. BBL : 2^{ème} année d'infraction – amende 120€

D3 – stade Navarrais : 1^{ère} année d'infraction – amende 60€

D3 – Monein FC : 1^{ère} année d'infraction – amende 60€

Pour information, 3 clubs LFNA en 1^{ère} année d'infraction (Aviron Bayonnais, JA Biarritz et Avenir Mourenxois).

Liste des clubs qui bénéficient de mutés supplémentaires pour la saison 2026/2027

- Castétis Gouze US – 1 muté supplémentaire
- Orthez EB – 1 muté supplémentaire
- Saint Palais – 1 muté supplémentaire
- FC BAAL - 1 muté supplémentaire
- Billère ASL - 1 muté supplémentaire
- Bournos Doumy – 1 muté supplémentaire
- Enclaves et Plateau FC – 1 muté supplémentaire
- Pau FA Bourbaki – 1 muté supplémentaire
- Pontacq Papillons – 1 muté supplémentaire
- Ardanavy - 1 muté supplémentaire
- AFC du Hameau - 1 muté supplémentaire

Les clubs évoluant en départemental la saison 2026/2027 devront adresser un courriel à la direction et au secrétaire général avant le 16 août 2026 signalant l'équipe choisie pour utiliser un muté supplémentaire.

➤ Décisions Statut des Educateurs

Liste des clubs en infraction au 1er juin 2026 :

CLUB FC LESCARIEN – changement éducateur sans mail préalable J13 amende de 100 euros



CLUB FC LESCARIEN – absence éducateur journée J20 – amende de 100 euros
CLUB BAYONNE CROISÉS 2 – absence éducateur journée 13 – amende de 100 euros
CLUB PAU BLEUETS 2 – absence éducateur journée 22 – amende de 100 euros
CLUB BILLERE – absence de diplôme J13 – amende de 100 euros
CLUB BILLERE – absence éducateur journée J18 – amende de 100 euros

Le Président de ladite commission, Jérémy MONGIE rappelle que lors de la première réunion saison 2026/2027, les clubs devront avoir complété le Google Form transmis par le référent administratif de la commission (au plus tard J-10 avant la première journée du championnat de D1) et mis à jour l'organigramme de leur club sur footclub.

➤ Catégorie U17 : problème disciplinaire

La commission de Discipline a traité un nombre important de dossiers catégorie U17 et à un degré moindre en catégorie U15.

Afin de lutter contre la violence dans les catégories U17 et U15, il est proposé au Comité de Direction de modifier le challenge du Fair-Play actuel en intégrant le niveau 1 et les championnats Excellence et Elite des catégories U17 et U15.

Accord du Comité de Direction à la majorité (une abstention).

Le Règlement modifié sera soumis à l'approbation du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion.

5. Informations District

➤ Homologation définitive du Challenge du Fair-Play / lutte contre la violence

Départemental 1 :

Le Comité de Direction tient à féliciter l'équipe des Bleuets de Pau (13.5 points consommés sur 20) qui a malheureusement enregistré un forfait éliminatoire pour la quête d'un bon d'achat.

Sont donc récompensés

1^{er} PAU JAB - 650 euros

2^{ème} : SAINT PALAIS US – 300 euros

Départemental 2 :

1^{er} PAU FA BOURBAKI – 400 euros

2^{ème} PONTACQ Papillons - 200 euros



Départemental 3 :

1^{er} MONEIN FC – 300 euros

2^{ème} NAVARREX Stade – 150 euros

Les 6 lauréats recevront les bons d'achat lors de l'assemblée générale du 3 juillet 2026.

➤ Gestion période estivale (absence du Personnel salariés et apprentis)

BADIA Carole du 10 au 22 août inclus

BERGEREAU Régine du 6 au 20 juillet inclus et du 10 au 24 août inclus

CAILLABET Cédric du 6 juillet au 19 août inclus

LATOUR Jean Noël du 6 juillet au 19 août inclus

SOCCARROS Thibault du 16 juillet au 10 août inclus et du 21 au 29 septembre inclus

CRABOS Rémi du 27 juillet au 14 août inclus et du 24 août au 5 septembre inclus

JANSSENS Sarah du 3 au 14 août inclus

LALANNE Jules du 29 juin au 5 juillet inclus et du 3 au 22 août inclus

➤ Projet Wellclub

Thibault SOCCARROS, chargé de Développement, présente aux élus « le labo des clubs » qui sera également présenté à l'assemblée générale le 3 juillet prochain.

À l'image du Labo des RTJ, une classe réunie sur la saison pour être formée et accompagnée aux thématiques associatives : partenariat, événementiel, développement des ressources.

Comment ? Coordination par le District, intervention de partenaires, actions terrains, e-learning.

Qui ? 1 à 3 dirigeants(e)s bénévoles, salariés, ou apprentis de clubs, volontaires ou services civiques.

Quand ? 4 temps de rassemblement sur la saison, le samedi ou en semaine, pour travailler de façon concrète à la recherche de résultats pour le club.

INNOVER

En investissant des sujets très peu abordés par la FFF et pourtant essentiels pour les clubs. Faire ce qu'aucun District n'a fait jusqu'à maintenant.

S'APPUYER

Sur des partenaires tels que WellClub, spécialiste des thématiques associatives, et sur les compétences de salarié(e)s du District et de la LFNA.

RÉPONDRE

à la problématique clé des ressources financières pour un club, dans une période où les subventions diminuent et où les partenaires privés sont de plus en plus réticents.

Thématiques

Partenariats privés : Recruter, fidéliser et structurer ses partenariats : Clarifier l'offre de partenariats

Etablir un plan de prospection simple Mettre en place un suivi efficace.

Nouvelles recettes :



Diversifier, mobiliser, activer :

Adhésions, nouvelles actions, événements Mobiliser la communauté

Actions adaptées au club

APPUI DU DISTRICT

Mise en relation avec nos partenaires pour les Lotos ou les équipements

Prêt de matériel pour des actions événementielles Aide dans la réflexion Suivi des opérations par le District.

Objectif du District :

Plafonner à 10 clubs et 15 dirigeants maximum la première saison

Cibler 5 clubs à introduire dans le projet : clubs dynamiques, avec projet associatif et ayant besoin de structuration.

Ouvrir à 5 autres clubs volontaires lors de l'AG à Boucau.

Solliciter des dirigeants administratifs bénévoles, des apprentis, des services civiques investis.

Choix des clubs en fonction du sérieux, de l'engagement du/des dirigeant(e)s

Financement :

Le coût annuel de la formation et du suivi par Wellclub s'élève à 500 euros. Le Comité de Direction décide d'une prise en charge de 250 euros par le District (soit 50%).

Wellclub est partenaire du District

- Accompagnement gratuit du club d'Arudy en 2025/2026 dans le cadre du dispositif "Mon Foot de Village",
- Réalisation d'une vidéo promo des maillots Basque/Béarn, prix attractif sur le dispositif futur.

Wellclub un réseau pour les clubs

- Avec leur réseau, ils peuvent mettre en relation les clubs et des acteurs professionnels et associatifs, mais également obtenir des financements sur les formations de bénévoles ou de professionnels.
- Le club de SAINT PALAIS US a déjà bénéficié de l'expertise de Wellclub et a augmenté ses revenus des partenaires. Ce club sera invité à partager son expérience lors de l'assemblée générale au Boucau.

6. Palmarès 2025/2026

ACCESSION EN R3 : LUY DE BEARN FC - ASMUR 2

DEPARTEMENTAL 1 : LUY DE BEARN FC

DEPARTEMENTAL 2 : PAU BOURBAKI FA

DEPARTEMENTAL 3 : PAU ESPAGNOL FC

DEPARTEMENTAL 4 : ETOILE BEARNAISE FC

Coupes PYRENEES : ASMUR (R1)

VISPALY : ENCLAVES DU PLATEAU (D2)

DARGAINS : POEY DE LESCAR 2 (D3)



SENIORS à 7

Championnats

DIVISION 1 : USTARITZ LABOURDINS

DIVISION 2 : OLORON BEARN FC

DIVISION 3 : NAY VATH VIELHA

Coupe FUMA : PAU FC (D1)

VETERANS à 7

Championnats

DIVISION 1 : MOURENX AVENIR

DIVISION 2 : BIARRITZ JEANNE ARC

DIVISION 3 : BARINQUE

Coupe JOUANLONG : MOURENX AVENIR (D1)

7. Accessions et rétrogradations

DESCEND DE R3 EN D1 : JURANCON

ACCEDENT EN R3 : LUY BEARN – ASMUR 2

DESCEND DE D1 EN D2 : ST LAURENT BILLERE

ACCEDENT EN D1 : PAU BOURBAKI – CARRESSE SALIES

U18 R2: PAU BLEUETS

U16 R2: PAU BLEUETS

U14 LIGUE: GENETS ANGLET - ASMUR

8. Homologation des classements 2025/2026

A jour sur le site depuis la fin des championnats, à l'exception des décisions du classement définitif du challenge du Fair-Play qui sont communiquées aux élus.

Le Comité de Direction homologue à l'unanimité les classements définitifs de toutes les compétitions départementales qui seront consultables dès le 11 juin 2026.

9. Préparation saison 2026/2027

➤ Refonte des championnats

Ce Sujet a été rejeté par le Comité de Direction de La ligue de Football Nouvelle-Aquitaine : les Présidents des Districts souhaitent plus de temps de préparation.

Jean Marie GRUEL dresse un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté en visioconférence.

➤ Foot Féminin

Un programme fédéral ambitieux, période de mise en place lors de la saison 2026/2027 qui deviendra effectif en 2027/2028.



➤ Date des engagements

Séniors à 11: D1 – D2 – D3 - fin des engagements le 2 août 2026

Par décision de l'assemblée fédérale, aucune modification des compétitions à partir du 17 juillet

Proposition pour le District, **aucune modification des divisions D1 à D3 à partir du 15 août**.

Accord à l'unanimité du Comité de Direction.

Séniors à 11: D4 – Coupes Pyrénées, Vispaly et Dargains - fin des engagements le 16 août 2026

Foot Loisir : Séniors à 7, Vétérans – Coupes Fuma et Jouanlong - fin des engagements le 16 Aout 2026

U19 Fin des engagements le 23 août 2026

U17 Fin des engagements le 23 août 2026

U15 Fin des engagements le 23 août 2026

U13 élite et excellence Fin des engagements le 23 août 2026

U13 autres niveaux Fin des engagements le 29 août 2026

U13 Festifoot Fin des engagements le 13 septembre 2026

Les dates des engagements catégories féminines et Foot Animation seront déterminées ultérieurement.

Concernant les Féminines, outre la collaboration avec le District des Landes, sont également intéressés les territoires des Hautes Pyrénées et du Gers.

➤ Calendrier général

Une réunion est fixée au lundi 6 juillet 2026 : les responsables des commissions concernées recevront une convocation.

10. Questions diverses

- Jean Claude BASIRICO interpelle Yohan CAMPOS à la suite d'une audition en commission de discipline au cours de laquelle ce dernier, dans sa fonction d'arbitre, s'est plaint des critiques d'un membre de ladite commission à son encontre.

Monsieur Yohan CAMPOS répond qu'il a adressé un rapport au président de la commission de discipline à ce sujet.

- L'UNAF 64 (amicale des arbitres) a sollicité auprès du Président une aide financière à l'occasion de son déplacement en Normandie : **accord du Comité de Direction pour une participation de trois cents euros (300€)**



- PAU FC : demande dérogation

« Dans le cadre de la préparation de la saison 2026/2027, le Pau FC sollicite l'accord du District des Pyrénées-Atlantiques afin d'obtenir des dérogations permettant l'engagement de certaines de ses équipes dans une catégorie supérieure à celle correspondant à leur âge.

Cette démarche s'inscrit dans notre projet de formation et de développement des jeunes joueurs, afin de leur proposer une pratique adaptée à leur niveau sportif et à leurs besoins de progression.

À ce titre, nous sollicitons l'autorisation :

- d'engager notre équipe U9 dans le championnat U11 niveau 2 ou niveau 3 ;
- d'engager notre équipe U11 dans le championnat U13 niveau 1 ou niveau 2.

Ces demandes visent à offrir à nos jeunes licenciés un environnement compétitif cohérent avec leur niveau de pratique tout en favorisant leur développement technique, tactique et éducatif. »

Accord à l'unanimité du Comité de Direction.

- Programme du Président

- 13 juin tournoi provinces basques à Bayonne (AM) + tournoi Artix (AP)
- 17 juin : réunion LFNA des clubs à Castétis
- 19 juin : District de Gironde
- 20 juin : finales coupes à Hagetmau + CRA
- 23 au 25 juin : absent
- 26 juin : journée multisports à Pau puis Espelette à 18h45
- 27 juin : assemblée générale LFNA à Bergerac
- 30 juin : réunion des responsables administratifs au Haillan
- 1^{er} juillet : inter ligue à Arcachon
- 3 juillet : assemblée générale District au Boucau
- 4 juillet : assemblée générale des arbitres à Pau
- 27 juillet : FFF tour à Hendaye.

- Délégations du Président

- 13 juin tournoi provinces basques à Bayonne – Robert PERE-ESCAMPS, Katia LANGUET ou Cyril JOURDA
- 19 juin : ASL Billère – Jean Claude BASIRICO
- 19 juin : Elles du Béarn – Christophe DALOT

Plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer,

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h20

Le Secrétaire Général,

Le Président,

C. RODELLAR

M. LACOUÉ-NEGRE